

## TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 29 septembre 2010

### **Arrêté du 20 septembre 2010 portant nomination (directeurs régionaux adjoints des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)**

NOR : MTSO1020281A

Par arrêté de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique en date du 20 septembre 2010, sont nommés directeurs régionaux adjoints de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France les fonctionnaires dont les noms suivent :

Responsable du pôle travail : Lionel BARTOUILH DE TAILLAC.

Responsable de l'unité territoriale de Paris : Michel RICOCHON.

Responsable de l'unité territoriale de Seine-et-Marne : Philippe NICOLAS.

Responsable de l'unité territoriale des Yvelines : Jean LE GAC.

Responsable de l'unité territoriale de l'Essonne : Martine JEGOUZO.

Responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine : Corinne CHERUBINI.

Responsable de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis : Marc LERAY.

Responsable de l'unité territoriale du Val-de-Marne : Marie DUPORGE.

Responsable de l'unité territoriale du Val-d'Oise : Didier TILLET.

Secrétaire générale : Agnès GUIMIOT.

Les intéressés sont nommés pour une durée de cinq années, à l'exception de ceux relevant des paragraphes ci-dessous.

Les agents qui occupaient précédemment un emploi dans la même résidence depuis cinq ans ou plus sont nommés pour une durée de trois années.

Les agents qui occupaient précédemment un emploi dans la même résidence depuis plus de quatre ans et moins de cinq ans sont nommés pour une durée de quatre années.